

Foire aux questions suite à notre réunion concours du samedi 28 novembre 2020

1. Lieux des écrits :

- Des centres en région parisienne et en Province, choix à effectuer au moment de l'inscription aux concours (entre le 10 décembre et le 12 janvier).
- Les villes où sont prévus des centres d'examen sont citées dans les notices 2021, à titre indicatif (car en pratique l'ouverture de tel ou tel centre dépendra du nombre d'inscrits). Les adresses précises des centres parisiens seront prochainement disponibles sur les sites des différents concours (rubriques lieux des écrits, ou épreuves écrites ou informations pratiques) : **voir dans notre diaporama et notre brochure les liens vers les sites internet des différents concours et banques**. Les lieux prévus des écrits seront en théorie disponibles le 10 décembre au plus tard, lors de l'ouverture des inscriptions aux concours.
- Pour de nombreux concours, on choisit un « centre principal » et un « centre de secours » (en cas de saturation ou de non-ouverture du centre principal).
- L'adresse définitive du centre d'écrits de l'étudiant figure sur sa convocation aux épreuves écrites (seule qui fait foi) : il s'agit par défaut du centre principal choisi lors de l'inscription, et lorsque ce n'est pas le cas, un mail est envoyé (vers mi-février) pour prévenir du changement. Pas de nouvelle = bonne nouvelle !
- En 2020, il a été possible de changer de centres d'écrits suite au report des épreuves écrites. Habituellement, il s'agit d'un des centres choisis lors de l'inscription. Écrire à SCEI pour des situations particulières pouvant justifier des changements.
- Pour tous les concours de toutes les filières, les copies sont scannées et brassées nationalement : le choix Paris/province ne doit donc pas reposer sur ce critère, mais plutôt sur le temps de transport, le souhait de l'étudiant de passer (ou non) ses concours avec ses camarades et la taille du centre d'examen : souvent, pour les concours scientifiques et littéraires, des lycées de centre-ville en province et de plus grands centres en Région Parisienne (Parc floral, Parc des expos de Villepinte, Rungis, Maison des examens, École Polytechnique...) ; attention toutefois, dans certaines villes comme à Toulouse par exemple, le centre est souvent assez grand et localisé en périphérie, pour les concours scientifiques. Un conseil : laissez l'étudiant choisir, l'essentiel est qu'il passe les concours dans les meilleures conditions pour lui !
- « Dans la limite des places disponibles » : les élèves sont prioritaires pour passer leurs épreuves écrites dans les centres de l'académie de leur classe préparatoire (donc Paris-Créteil-Versailles pour LLG). Ils peuvent cependant demander à passer leurs épreuves écrites dans un centre de l'académie de leur choix, donc en province s'ils le souhaitent. Le choix se fait par concours, donc il est possible de candidater dans un centre pour un concours et dans un autre pour un autre concours. Attention toutefois dans ce cas au

temps nécessaire pour se déplacer d'un endroit à l'autre entre deux périodes d'écrits. En cas de saturation du centre demandé pour le concours demandé, ils ne seront pas prioritaires par rapport aux élèves scolarisés dans l'académie du centre en question. Ces dernières années, des cas de centres saturés déjà rencontrés pour Mines-Ponts (Bordeaux, Strasbourg...) ; moins de risque de saturation pour X-ENS.

Nota Bene : bien que cela ne soit écrit nulle part, il est possible que l'adresse du domicile parental soit prise en compte en 2^{ème} critère, lorsque le centre n'est que faiblement saturé, avec une priorité aux élèves dont les parents résident dans l'académie du centre demandé, par rapport à des élèves dont les parents résident dans une autre académie, et notamment en région parisienne.

2. Lieux des oraux :

- La plupart en région parisienne seulement, sauf certaines écoles (ENS Lyon, EM Lyon...) qui prévoient tout ou partie des épreuves à Lyon.
- Des centres d'oraux en province ont été exceptionnellement ouverts en 2020 pour certains concours, du fait de la pandémie.

3. Arrêt et reprise des cours au lycée

- À LLG, les cours s'arrêtent généralement (des variations possibles selon les enseignants et l'avancement du programme) :
 - Environ 4 semaines avant le jour de la première épreuve écrite pour les ECS et les khâgnes, soit vers la mi-mars en 2021,
 - 2 semaines avant le jour de la première épreuve écrite pour les filières scientifiques, soit fin mars pour 2021.
- Les étudiants reviennent généralement en mai-juin au lycée, après les dernières épreuves écrites et jusqu'aux oraux ; les enseignements sont dédiés à la préparation intensive des oraux et prennent des formes diverses (compléments de cours, TD, TP, colles en condition de concours) : on doit se préparer sans savoir si on est admissible ou pas ! La présence n'est généralement pas obligatoire ; la plupart des élèves sont présents mais certains préfèrent préparer leurs oraux de leur côté, au moins une partie du temps.

4. Ouverture de l'internat LLG

- L'internat reste ouvert jusqu'aux vacances scolaires, soit le 6 juillet 2021. Pour les prépas 2^{ème} année, l'internat reste ouvert pendant les vacances de printemps afin de permettre aux internes de passer leurs épreuves écrites en étant hébergés au lycée. Pendant ces vacances de printemps, la cantine n'est pas ouverte.
- Au-delà de la date de fermeture de l'internat (le 6 juillet), les internes doivent trouver un autre moyen d'hébergement sur Paris si leurs oraux ne sont pas terminés.
- Des solutions d'hébergement sont généralement proposées à tous les admissibles pendant les oraux (écoles, résidence universitaire, etc.), par les différentes écoles ou groupes d'écoles.

5. Planning des oraux

Il est très variable selon les concours et même les candidats pour certaines filières. Les oraux peuvent se dérouler sur quelques jours ou s'étaler sur plus longtemps.

Pour les scientifiques, les oraux d'un concours se déroulent sur une semaine (samedi et parfois dimanche compris), avec généralement 2 épreuves par jour (parfois 1 seule, parfois 3). Le planning est globalement moins dense que pour les écrits.

Les oraux de Mines-Ponts ne comportent que 4 ou 5 épreuves (voir la notice), en dehors du TIPE et de la LV2 facultative, et se déroulent souvent sur moins longtemps que X, ENS ou Centrale-Supélec.

Les durées des épreuves orales diffèrent selon les écoles et les matières. Pour les concours scientifiques, elles durent souvent de 45 minutes à 1 heure.

Pour Polytechnique, les épreuves sportives se déroulent pendant la semaine d'oral à l'X, sur 1 journée (athlétisme le matin, natation l'après-midi... ou l'inverse). La note éliminatoire est de 2 (en moyenne), et il ne s'agit pas d'une « vraie » note éliminatoire, on passe en commission et il est possible d'être repêché selon ses autres résultats. Le coefficient est faible.

La visite médicale se déroule également pendant cette même semaine, sur une demi-journée.

D'une manière générale, consulter les notices pour le détail des épreuves écrites et orales (nature, durée, coefficients), de chaque école ou groupe d'écoles, et le règlement de chaque concours !

6. Divers

- **JDC :** il y aura sans doute une tolérance cette année, puisque des JDC ont été annulées du fait de la crise sanitaire. Il semble cependant que des sessions soient désormais proposées en ligne : les suivre ! Dans tous les cas, il faudra disposer d'une preuve écrite de JDC effectuée ou repoussée.
- **« 5/2 » ou « cube » :**
 - En scientifiques, ceux qui veulent faire 5/2 à LLG le peuvent généralement s'ils ont été sérieux (une trentaine chaque année).
 - Idem pour les littéraires (plus nombreux à cuber que les scientifiques).
 - En ECS, bien moins de cubes : auparavant, on ne cubait pas à LLG, la règle s'est un peu assouplie cette année.
- **Concours candidats français / candidats étrangers**

Pour les élèves possédant une double nationalité, il est possible de passer certains concours via la filière des candidats français ou par la filière internationale, ou par les deux. Les modalités précises diffèrent selon les concours ou les écoles : lire attentivement les

notices des différents concours qui précisent ces points, et se rendre sur les sites des concours qui comportent de nombreuses informations.

Par exemple :

- pour Polytechnique, on doit choisir au moment de l'inscription à quelle filière on s'inscrit (française OU internationale), on ne peut pas candidater aux 2 : la filière internationale est réputée plus facile mais si on y est admis, on ne reçoit pas de solde durant ses études (qui sont au contraire payantes), et le statut est un peu différent (même si les cours suivis et le diplôme sont identiques).
- Pour CentraleSupélec, il est possible de candidater sur les 2 filières, ce qui permet de maximiser ses chances de réussite (au prix de frais d'inscription plus élevés).

- **Aménagements particuliers**

Les élèves nécessitant des aménagements particuliers du fait d'un handicap (quel qu'il soit), peuvent en bénéficier. Le centre d'examen est souvent différent de celui des élèves qui ne sont pas dans cette situation. Ces aménagements sont à demander au moment des inscriptions aux concours, et des pièces justificatives spécifiques sont demandées. Se renseigner sur les sites des concours, rubrique « aménagement particulier ». Pour les concours scientifiques, https://www.scei-concours.fr/insc_amenagements_scei.php.

- **Banque Mines-Ponts**

- Les épreuves écrites se déroulent sur 4 jours et non plus 3 : le nombre total et la nature des épreuves restent inchangés, simplement il n'y aura plus que 2 épreuves par jour au lieu de 3. La durée des épreuves reste également inchangée, sauf l'épreuve d'informatique pour tous (IPT) qui passe d'1h30 à 2h.
- ISAE Sup'Aéro est l'une des écoles du concours commun Mines-Ponts. L'inscription à ce concours permet l'inscription automatique à toutes les écoles du concours (contrairement au concours Centrale-Supélec, pour lequel on peut choisir de candidater à tout ou partie des écoles du concours).

- **Répartition en séries (concours scientifiques) :**

- Les candidats sont répartis en séries avant l'admissibilité pour X et ENS : le numéro de la série est indiqué sur la convocation aux épreuves écrites, et elle détermine la semaine d'oraux de l'X d'une part et de l'ENS d'autre part, en cas d'admissibilités à ces écoles (ces semaines sont donc connues dès la convocation aux épreuves écrites). Cette répartition n'est en aucun cas liée à l'ordre d'inscription : les inscriptions sont arrêtées au 12 janvier 2021, et le fait d'avoir terminé avant n'entre pas en ligne de compte. A priori, la répartition en séries est aléatoire, en tout cas on ne peut pas agir dessus.
- Les candidats des concours Mines-Ponts, Centrale-Supélec et CCINP sont répartis en série après les résultats d'admissibilité : cette répartition tient compte des admissibilités à tous les concours pour éviter les chevauchements entre les oraux, et réserve 1 semaine pour chaque concours.

- **Certificat médical pour Polytechnique/ESPCPI :**

Les liens vers les certificats médicaux à faire remplir et à téléverser au moment de l'inscription aux concours :

X : <https://gargantua.polytechnique.fr/siatel-web/app/linkto/mICYYYSe3YS>

ESPCI : <https://gargantua.polytechnique.fr/siatel-web/app/linkto/mICYYYSe3hY>

En général, le certificat médical doit dater de moins de 3 mois à la date d'inscription.

- **Choix des écoles**

- Consulter les sites des concours et des écoles pour se renseigner sur les enseignements proposés dans les différentes écoles, ce qui peut aider au choix.
- Certaines écoles organisent des JPO (voir leurs sites internet) ; il y a aussi des salons ou forums où de nombreuses écoles sont présentes, avec des étudiants avec lesquels on peut discuter (organisés en distanciel le plus souvent cette année). Se renseigner dès la première année de prépa si possible. Par exemple, voici le lien pour la JPO virtuelle de l'ENSTA, prévue le 5 décembre prochain :
https://zoom.us/webinar/register/6016050048040/WN_89KeCHxAQaCiZd6JRGaEAA
- Lorsqu'on est admissible à un concours, on reçoit généralement de nombreuses plaquettes (par mail ou courrier postal) présentant les écoles du concours pour lequel on est admissible, chaque école essayant d'attirer un maximum d'élèves !
- Ordonnancement des écoles (SCEI). Il n'y a pas de stratégie particulière à conseiller : il faut classer les écoles par ordre de préférence, sans se brider ou anticiper sur le fait d'obtenir telle ou telle école.

- **Tenue vestimentaire des oraux :**

- Écoles de commerce : tailleur pour les filles, costume/cravate pour les garçons, les professeurs de LLG donnent des conseils aux ECS.
- ENS Littéraires : tenue correcte et classique, mais moins « habillée » que pour les écoles de commerce. Conseil de l'étudiante présente : tenue neutre.
- Oraux scientifiques : tenue correcte (préférer chemisette ou polo aux tee-shirts, et pantalon de toile aux jeans) mais peu de contraintes. Éviter les vêtements portant le nom du lycée.

- **Conseils généraux des étudiants présents samedi :**

- Aux étudiants :
 - Se ménager des moments de détente et de pause, faire des choses que l'on aime (sport, spectacle, lecture, jeu...). Prendre le temps de se reposer et de dormir. Pendant la préparation, comme entre les épreuves écrites et les épreuves orales.
 - Ne pas se retourner sur des épreuves « ratées », se concentrer sur les suivantes. Une épreuve « ratée » ne signifie pas un échec au concours.

- Pendant les épreuves écrites longues (durée des épreuves très variables, de 1h30 à 6h selon les concours et matières) : prévoir un en-cas, faire des pauses en allant aux toilettes.
 - Concours littéraires : ne pas négliger les sorties culturelles.
 - Aux parents : pas de pression inutile, ne pas ajouter au stress des étudiants, être à leur écoute sans être envahissant, ni les presser de questions. S'adapter à leur manière de gérer les concours : certains ont besoin de raconter, d'autres au contraire préfèrent ne rien dire.
- **Secrétariat des CPGE de LLG :**
En cas de questions ne pas hésiter à contacter le secrétariat des CPGE de LLG : Damien MESSAOUD, SECRÉTARIAT CPGE, cpge.louislegrand@ac-paris.fr, 01 44 32 82 09.

Tout au long de l'année, écrivez-nous sur info@fcpellg.fr, et nous répondrons à vos questions!